

Avec ce léger sacrifice, il aura assuré, pour sa famille, les ressources nécessaires à l'existence et, pour ses vieux jours, il aura ménagé une petite pension presque suffisante pour sa condition.

Que toutes les gens de bien se pénétrant de cette pensée et, par la prévoyance répandue et généralisée, ils auront puissamment contribué à l'amélioration de toutes les classes. Qui peut, en effet, compter sur sa position, s'il ne s'est mis en garde contre les revers et les événements imprévus.

Membres honoraires

On ne recherche pas assez, dans nos Sociétés, l'admission de membres honoraires. On les en éloigne généralement, au contraire grâce à certains préjugés qu'il faudrait combattre.

Tandis que la cotisation des membres participants représente ce qui leur revient, en vertu d'un droit strict, dans les cas de maladie ou autres circonstances prévues—lequel droit représente l'acquit d'une dette et d'un engagement positif, respectivement, le versement des membres honoraires répond aux bons sentiments et aux bons instincts de la Société et représente le bien qu'elle peut faire ; elle lui épargne le regret de se montrer égoïste ou juste au nom de la prudence et lui permet de secourir ceux qu'elle serait forcée d'éconduire et d'abandonner si elle était réduite aux seules ressources d'une stricte mutualité.

Repousser les membres honoraires sous prétexte que le sociétaire n'a pas besoin de charité, que sa cotisation suffit à sa dépense, c'est donc refuser le moyen de venir en aide plus efficace aux vieillards, aux veuves et aux orphelins. C'est commettre une mauvaise action inspirée par un faux sentiment d'orgueil.

Refuser de devenir membre honoraire serait d'un égoïste, d'un mauvais cœur, et d'un homme peu soucieux de sa mémoire.

J. A. C.

Achetez vos charrues chez L. G. Bédard.

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.

Comité de Régie

LUNDI, 8 FÉVRIER 1892.

Présidence de B. O. Béland, écr., président.

Présents : Jos. Leduc, D. Dumaine, Jos. Mar-
san, Jos. Benoit, Magloire Côté, J. H. Morin, J.
A. Cadotte, F. Lajoie, Ls. Cordeau, O. Piché,
J. A. Côté.

Application pour bénéfice de M. Désiré Dai-
gnault, 27 Janvier.

Résolu de payer :

Joseph Cabana, du 20 janvier au 8 Février,
\$5.00 ; Jos. Daigle, du 12 janvier au 8 février,
\$11.50 ; Philiis Bachand, du 23 au 8 février,
\$3.50 ; Misaël Laplante, du 7 janvier au 1er fé-
vrier, \$7.50 ; Pierre Baillargeon, du 17 janvier
au 4 février, \$7.50 ; Jos. Bachand, du 15 au 8
février, \$6.75 ; Collecteur Trésorier, (salaire
janvier), \$12.56 ; Dépenses bureau, \$5.38 ; St-
Théodore d'Acton, \$25.00.

Demande d'admissions et certificats requis
pour les aspirants suivants qui sont déclarés
admis :

A. Courtemanche, forgeron, 24 ans, l'Ange-
Gardien ; Ludger Fontaine, cultivateur, 42 ans,
Acton-Vale.

Et le Comité est ajourné

L'Eglise Catholique possède le signe de l'apostolicité.

Quel intérêt ces prédicateurs pouvaient-ils avoir à calomnier leur Eglise, dans le moment même où, comme ils le disent dans leur préface, ils se disposent à " faire une réponse qui prouve toute la joyeuse confiance qu'ils mettent dans l'excellence de leur Eglise, et le courage avec lequel ils sont prêts à défendre leur propriété et leur bon droit." Peut-être faut-il chercher la cause de cette assertion dans leur ignorance de ce qui a rapport à l'Eglise évangélique ? Eh quoi ! Des hommes qui ont étudié dans les universités, qui ont subi les examens les plus sévères, et qui se sont occupés pendant toute leur vie à scruter l'essence de leur Eglise, pourraient faire une telle réponse à la question, si cette Eglise met à l'abri des erreurs ? Et quand on admettrait que ces ministres ne connaissent pas leur propre Eglise, comment peut-on croire qu'ils connaissent mieux une Eglise étrangère, qu'ils puissent la décrire en détail, et comment sur leur seule parole peut-on ajouter foi à toutes les calomnies qu'ils débitent contre elle ? Quelle excuse trouveront après cela les protes-